



LE PRÉCURSEUR,

On s'abonne à Lyon, rue St-Dominique, n° 10; à Paris, chez M. Alex. Mesnier, libraire place de la Bourse.

Le prix de l'abonnement est de : 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 13 NOVEMBRE 1828.

Nos lecteurs se rappellent peut-être une séance de la chambre des députés, dans laquelle notre honorable M. Couderc proposa sur la loi de l'impression un amendement ayant pour objet de réduire les droits de timbre à l'égard des journaux de département. Cet amendement fut soutenu par un autre de nos députés, lequel voulant prouver que les feuilles de département étaient écrasées par l'énormité des charges fiscales, donna pour exemple le *Précurseur de Lyon*.... A ce nom, une voix interrompit l'orateur : Le *Précurseur* va tomber ! s'écria-t-elle ; eh bien ! tant mieux ! Hé ! Monsieur, reprit le député, croyez-vous que la *Gazette* soit en meilleure situation ?

Ce législateur qui ne voulut pas voter pour qu'on dégrêât les journaux de département, parce que cet allègement profitait au *Précurseur*, était le digne successeur de M. Dudon, probablement le partisan et l'abonné de la *Gazette universelle*. Eh bien ! six mois ne se sont pas écoulés, et la *Gazette* est à son dernier numéro ; et la *Gazette* annonce ainsi les causes de sa chute :

« C'est demain que la *Gazette universelle* de Lyon cesse de paraître.... Depuis quelques années, les organes des saines doctrines diminuent : malheur réel, que, pour ce qui nous touche, il n'a pas été en notre pouvoir d'éloigner plus longtemps.... La *Gazette universelle* succombe sous le poids de ses charges. Nous ne nous étions point fait illusion sur l'étendue des sacrifices que nous nous imposions : de nouvelles lois fiscales sont venues les aggraver, et résoudre en faveur des journaux de la capitale le problème jusqu'alors douteux du succès des feuilles de provinces. Tout se tourne aujourd'hui contre celles-ci ; et le nouveau mode introduit depuis trois années dans le service des courriers, livre le midi même aux journaux de Paris vingt-quatre heures avant que nous puissions nous y montrer. C'est contre tous

» ces obstacles que nos forces se sont épuisées. »

Nous aussi nous rencontrons sur notre route tous les obstacles qui ont fait succomber la *Gazette*. Mais quand nous demandions qu'elles fussent allégées, ces charges écrasantes, les adversaires de nos doctrines triomphaient. Nos plaintes signalaient un abus général, et ils les prenaient pour les accens d'une détresse privée ! Leurs étroits calculs n'ont pas été au-delà d'un coup à porter au *Précurseur*, et c'est leur *Gazette* qu'ils ont seule frappée ; car il y a bien d'autres éléments de vie dans l'organe des sentimens et des intérêts généraux que dans l'organe d'un parti qui n'est déjà plus qu'une coterie. Aussi le *Précurseur* a résisté et il résistera toujours, parce qu'il est nécessaire à l'opinion constitutionnelle de Lyon ; et par toute la France, la fiscalité aura tué toutes les feuilles de l'absolutisme et du privilège, avant d'avoir détruit un seul des journaux consacrés à la cause nationale.

On regrette, dit le *Courrier de l'Ain*, que les départemens aient paru un peu oubliés dans les listes honorables présentées par les conseillers du trône au monarque, qui se plaît chaque année, à l'occasion de la St-Charles, à décorer tous les mérites et tous les services publics. Il en est que la voix générale a depuis longtemps réclamés, que des assemblées départementales ont elles-mêmes recommandés au pouvoir, et qu'il eût été doux de voir récompenser sous un ministère qui s'applique à réparer tous les oublis.

— M. Laurent Dugas, président de la chambre de commerce de Lyon, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Les jeunes soldats du département du Rhône, composant le contingent de 1827, ont passé aujourd'hui la revue de départ, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. La plupart sont destinés pour les 14^e, 27^e et 46^e régimens d'infanterie de ligne. 49 ont été tirés pour les équipages de la marine, à

Toulon ; 30 pour le 6^e régiment d'artillerie à pied ; et 40 pour le 3^e régiment du génie ; 4 sont dirigés sur la 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie ; 3 sur le bataillon de pontonniers, et 5 sur le 6^e régiment d'infanterie de la garde royale. Enfin un seul a été désigné pour le corps des infirmiers de l'hôpital militaire de Strasbourg. Ces différens détachemens se mettront en route pour leurs garnisons respectives, samedi prochain, 15 du courant.

— On connaît l'excellent ouvrage intitulé *Simon de Nantua*, par notre compatriote M. Laurent de Jussieu. Nul écrit n'est plus propre à éclairer le peuple sur les avantages de nos nouvelles institutions, et à combattre les préjugés qui entravent la propagation des lumières. Ce traité de morale-pratique a été justement couronné en France : les étrangers ont su l'apprécier ; il a été traduit en sept langues, et l'on vient, dans le royaume des Pays-Bas, de le réimprimer à trente mille exemplaires, pour les distribuer dans les classes inférieures. Nous ne pouvons qu'être flattés d'un tel honneur rendu à un auteur français ; mais pourquoi chez nous, où notre population est encore si arriérée, pourquoi ne répand-on pas cet ouvrage, dont l'utilité est incontestable ? Voilà les distributions qu'il conviendrait de faire aux époques où l'on occupe le peuple de réjouissance qui ne lui laissent le lendemain que des regrets, et presque toujours du dégoût pour ses travaux.

— M. Demeuré, proviseur du collège royal de Lyon, a donné sa démission. Il va, dit-on, diriger l'institution semi-ecclésiastique de Pont-le-Voi. La *Quotidienne* fait un brillant éloge de M. Demeuré, et gémit sur les persécutions dont il a été l'objet de la part des libéraux de Lyon.

— Il va paraître à Toulon un nouveau journal, intitulé : *l'Aviso de la Méditerranée*. Cette feuille paraîtra deux fois par semaine, et si les éditeurs remplissent les promesses du prospectus, elle pourra avoir beaucoup d'intérêt.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

REPRÉSENTATIONS DE MM. LAPEUILLE, VALÈRE ET DE MAD. BOULANGER.

Si la représentation dominicale donnée par Lafeuillade, Valère et Mad. Boulanger n'a pas été remarquable par la nouveauté des pièces que l'on donnait, on peut du moins la citer pour une de celles qui ont attiré le plus de monde au Grand-Théâtre. La salle était comble de bonne heure, et les habitués du parterre, pressés dans l'étroite enceinte qui leur est réservée, n'ont pas laissé achever le *Dépit amoureux*, par lequel le spectacle commençait. Le *Tableau parlant*, qui n'avait été joué depuis longtemps, a fort diverti le public. Il est vrai que Mad. Boulanger est une *Colombine* très-piquante, et Lafeuillade un *Pierrot* fort agréable ; mais André, qui se bat les fesses pour faire rire, ne sait inventer que des charges triviales. On peut en quelque sorte les supporter dans une pièce comme le *Tableau parlant* ; mais elles sont du plus mauvais goût dans un opéra tel que *Jocunde*, où André, qui jouait le *Bailli*, ne les a pas épargnées. Cet acteur vise trop à l'effet, et dépasse souvent les bornes du comique dans lesquelles il devrait tâcher de se renfermer.

Les ex-sociétaires de Feydeau ne nous ont pas fait grâce du *Rossignol*. Ce triste ouvrage de Lebrun est d'un demi-siècle moins ancien que le *Tableau parlant*, mais on le croirait contemporain des premières compositions de Grétry, tant le style en est vieux ; et il s'en faut de beaucoup qu'il renferme un seul morceau qui vaille le duo : *Je t'aimerai d'une ardeur éternelle*. Nous ne concevons pas quel plaisir Lafeuillade et Valère ont eu à paraître dans cet opéra, puisque Mad. Boulanger n'y avait pas de rôle. Celui de *Philis* est le seul qui puisse être envié, non qu'il soit écrit dans un goût plus moderne que le reste de la partition, mais parce qu'il donne

occasion à une cantatrice de faire parade de la flexibilité de son gosier, dans l'ariette passablement rococo que la flûte accompagne. Mad. Dangremont a fait ses roulades et ses cadences avec assez de facilité. Lafeuillade était bien dans le rôle de *Lubin* ; mais Valère n'a pas réalisé, dans celui de *Bailli* les espérances qu'il avait fait concevoir. Quant à Lartigue, comme il ne faut pour le rôle de *Mathurin* ni noblesse dans le jeu, ni délicatesse dans le chant, il s'en tire raisonnablement. Le meilleur acteur de la pièce est toujours la flûte de M. Donjon.

Nous ne ferons qu'une observation sur les *Rendez-vous bourgeois* qui ont terminé le spectacle de dimanche, et nous demanderons à Léon Chappelle et à M^{lle} Valence pourquoi ils se sont mis à chanter en duo. Si cette pasquinade ridicule n'est pas de leur invention, nous leur dirons : Vous vous êtes réglés sur de méchants modèles.

Nous espérons que Mad. Boulanger nous ferait ses adieux par un autre opéra que celui de la *Lettre de Change*, où elle remplit avec gentillesse un rôle de paysanne, mais qui ne mérite guère la préférence qu'on lui a donnée sur tant d'autres ouvrages qui seraient vus avec plaisir.

Nous voici arrivés à la pièce capitale : *Fernand Cortez* ! Jamais, depuis que ce magnifique opéra a été représenté sur la scène lyonnaise, jamais nous ne l'avons vu aussi indigne ment traité qu'il l'a été à la représentation de mardi ; et, certes, son exécution a souvent excité les plaintes des amateurs de cette belle musique. Dès le lever du rideau, des sons discordans, partis de la coulisse, ont donné le signal d'un charivari épouvantable. Les chœurs du premier acte sont toujours fort mal rendus, mais mardi, c'était une véritable cacophonie. Les dames étaient continuellement à côté du ton et de la mesure, et, si nous n'étions pas retenus par les égards que l'on

doit aux personnes du sexe, nous dirions qu'elles hurlaient plutôt qu'elles ne chantaient. Les hommes imitaient ces dames du mieux qu'ils pouvaient. Léon Chappelle, M. le régisseur Mathelon, et M. le brodeur Léger nous ont au moins fait grâce d'une bonne portion du fameux trio sans accompagnement. C'est une marque de respect pour Spontini dont on doit leur savoir gré. Tout le monde étant en train de détonner, Mad. Desvignes s'est laissée entraîner plus d'une fois par l'exemple. Il est vrai qu'au milieu de cette discordance générale, il était difficile qu'elle trouvât toujours des sons justes. Le second acte ne nous a pas dédommés de la mauvaise exécution du premier. Les chœurs de femmes ont continué d'être pitoyables. Celui de la révolte des soldats de *Cortez*, qui va ordinairement avec assez d'ensemble, en a manqué totalement, surtout au commencement. Enfin, le parterre s'en est mêlé, et les sifflets ont servi d'accompagnement à plus d'un morceau.

Le rôle de *Cortez* est écrit trop bas pour Lafeuillade, et celui de *Telasco* trop haut pour Valère. Cet acteur de qui on espérait quelque chose, a été d'une faiblesse extrême ; pour tout dire, il a fait fiasco. Lafeuillade, dont la voix n'est agréable que dans les cordes hautes, a manqué de tact en essayant un rôle qui, dans la partition, ne s'élève pas au-dessus du *medium*. Les avantages extérieurs dont il est doué, et qui le servent si bien dans certains rôles d'opéras comiques, sont presque un défaut pour jouer *Fernand Cortez*. On se figure difficilement le conquérant du Mexique avec l'âge et les traits d'Adonis. Après la chute du rideau, Lafeuillade a été pourtant redemandé, ainsi que Valère et Mad. Boulanger ; mais c'était en souvenir du plaisir qu'ils avaient fait aux représentations précédentes, et pour recevoir les adieux du public.

Q...

— Nous avons reçu les deux premiers numéros du *Stéphanois*, nouveau journal qui se publie à St-Etienne. Nous souhaitons à cette nouvelle entreprise beaucoup de succès, et nous ne craignons pas de lui en prédire si elle s'attache à être l'organe sincère des besoins industriels de la cité où elle vient de naître.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Le second tableau de rectification de la liste électorale n'apporte que bien peu de changements à la composition de cette liste. Deux électeurs retranchés pour insuffisance de contributions ont fait des justifications nouvelles, et ont été inscrits dans le collège du premier arrondissement, dont le nombre est aujourd'hui de 202 électeurs.

Un nouvel électeur a pris place dans celui du second qui en compte 160.

Le troisième collège, composé de 114, n'a subi aucune modification.

Deux officiers en retraite et deux avocats ont été ajoutés à la seconde partie de la liste du jury ; et un plus fort imposé, à la troisième, de laquelle sortent quatre noms désormais inutiles pour compléter le nombre de 800 jurés.

— Les pertes occasionnées par l'incendie de Lacroix s'élèvent à 55,250 fr., somme énorme pour les pauvres habitants de ces montagnes. La plupart des incendiés sont réduits à la dernière indigence ; depuis que le feu a détruit leurs habitations, leur mobilier, leurs instruments de travail et les récoltes de l'année, ils ne vivent que des secours que leur a prodigués l'active charité de leurs voisins. Des dames de St-Rambert ont mis le zèle le plus charitable à faire une quête de linge, de vêtements et d'objets de consommation, pour les soustraire à la rigueur de l'hiver ; tous les cœurs ont répondu aux sollicitations de leur bienfaisante pitié.

— Les pertes de l'incendie de Pont-d'Ain ont été évaluées à 40,000 fr., dont 19,000 en denrées et mobilier.

TOULON, le 10 novembre.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Il paraît que la France va être dégagée du fardeau de la guerre qu'elle avait à soutenir contre les Algériens. Cette nouvelle a causé une surprise agréable aux habitants de cette ville. Le brick du roi la *Champenoise*, commandé par M. Vallin, lieutenant de vaisseau, est arrivé sur notre rade du lazaret, hier à 6 heures du soir, venant des parages d'Alger. Il a rapporté que s'étant approché de la ville d'Alger, le dey lui a expédié des dépêches pour le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, commandant le blocus, dans lesquelles étaient contenues des propositions de paix très-avantageuses pour la France. Espérons que si notre gouvernement trouve les offres du dey satisfaisantes, il s'empresera de les accueillir. Une plus noble mission appelle nos forces navales dans le Levant ; il est temps enfin que la France ne s'occupe plus à guerroyer avec quelques corsaires algériens, que deux ou trois bricks de guerre pourraient contenir. Le brick la *Champenoise* a apporté des dépêches du commandant du blocus d'Alger pour le gouvernement français.

La frégate la *Galathée* a enfin terminé ses réparations auxquelles on travaillait depuis plus d'un mois. Elle est sortie ce matin du port et a pris mouillage en rade. Elle partira sous peu de jours avec le vaisseau le *Scipion*. On continue le chargement des transports napolitains, nolisés pour le compte du gouvernement ; des forçats sont employés à charger des planches et autres effets de campement sur ceux qui sont amarrés au quai du port Marchand, et les ouvriers de l'arsenal chargent sur d'autres transports qui sont dans le port militaire, des caisses de fusils, de sabres et autres armes ; déjà quelques centaines de caisses sont à bord.

On a répandu dans la journée quelques bruits qui se trouvent en contradiction avec les dépêches du général Maison. On prétend que les troupes françaises composant la brigade du général Schneider, avaient obtenu une capitulation de la part du pacha de Patras, et que cette dernière ville s'était rendue à discrétion ; mais on dit que les forts de Lépaute et le château de Morée tenant encore, et

que les garnisons n'ayant pas voulu les rendre, cela avait déterminé l'amiral de Rigny à se transporter dans le golfe de Lépaute avec quelques bâtiments sous ses ordres, et à canonner les forts qui opposaient quelque résistance. Le combat n'a pas duré long-temps ; mais on assure qu'une corvette française a souffert dans son gréement et a perdu quelques hommes. Les forts se sont enfin rendus à discrétion comme la ville. Ces nouvelles méritent confirmation ; elles sont répandues sur la foi de quelques lettres qui nous paraissent suspectes ou écrites par des personnes mal informées. Les maladies continuaient à exercer quelques ravages dans notre corps d'armée. Cependant le nombre des malades paraît diminuer depuis que nos troupes ont pris leurs quartiers dans les villes de Coron, Modon, Navarin et Patras. On écrit de Navarin que nous avons à regretter la perte de quatre ingénieurs, deux chirurgiens, quelques officiers et plusieurs soldats. La mortalité continuait encore le 11 octobre, mais avec moins de force, et l'on espérait beaucoup que le casernement des troupes et les soins qu'on serait à portée de procurer aux malades dans les hôpitaux, arrêteraient les progrès des maladies dont notre armée se trouvait atteinte par suite de l'air mal sain, des pluies abondantes et du manque d'abri que les soldats avaient éprouvés dans leur campement.

PARIS, 11 NOVEMBRE 1823.

Par une ordonnance en date du 2 novembre courant, S. M. a approuvé l'élection de M. le comte Daru, à la place d'académicien libre, vacante à l'académie royale des sciences par le décès de M. le comte Andréossi.

— Les dernières lettres d'Odessa vont jusqu'au 26 octobre. L'empereur était parti, depuis quelques jours, pour Saint-Petersbourg.

Il y a eu, le 17 et le 18, un coup de vent terrible sur la mer Noire. Le vaisseau de 84 le *Pantaleimon*, qui portait le corps diplomatique, avait couru le plus grand danger, et avait été forcé de rentrer à Sébastopol, tout désarmé.

— Les journaux anglais du 7 reçus aujourd'hui à Paris ne contiennent aucune nouvelle importante. Les fonds avaient fermé à 86 1/2.

— Les secours que l'administration distribue annuellement dans Paris à la classe pauvre, se divisent en secours d'été et en secours d'hiver. Les distributions d'hiver se composent de 711 sacs de farine par mois et de secours en argent.

Elles commencent ordinairement au mois de décembre et finissent au mois de mars inclusivement.

M. le préfet de la Seine a dit-on, des mesures pour que ces distributions commencent cette année le 1^{er} novembre, c'est-à-dire un mois plus tôt, et qu'elles soient augmentées d'un tiers en sus pendant les quatre mois qui suivent.

— M. Devéria, l'auteur du tableau de la *Naissance de Henri IV*, qui a fait tant de plaisir au dernier salon, était cette année atteint par la loi de recrutement.

L'artiste voulait rester dans son atelier et acheter un remplaçant : pour lui en faciliter les moyens, le ministre de l'intérieur a pris un arrêté par lequel un tableau est commandé au jeune peintre, et une avance faite pour que les obligations contractées puissent être remplies.

— On a annoncé que des écoles secondaires ecclésiastiques avaient été rouvertes sans que les ordonnances du 16 juin aient été exécutées ; voici un extrait de la lettre que M. le ministre de l'instruction publique a écrite, le 27 octobre dernier, au recteur de l'académie de Lyon :

« Monsieur le recteur, d'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 du courant, et d'où il résulte qu'une école secondaire ecclésiastique établie aux Minimes à Lyon vient d'être rouverte, je me suis adressé à M. le ministre des affaires ecclésiastiques, pour savoir si les ordonnances du 16 juin avaient été, soit en totalité, soit en partie, exécutées relativement à cette école. S. Exc. me répond, par une lettre en date du 25 de ce mois, que ces ordonnances n'ont reçu aucune exécution dans le diocèse de Lyon.

« Vous voudrez bien, M. le recteur, faire connaître au supérieur ou directeur de cette école, qu'il lui est accordé un délai de quinze jours à dater de l'avis qu'il recevra de vous, 1^o pour former la demande d'un diplôme, soit de chef d'institution, soit de maître de pension ; 2^o pour vous adresser la déclaration que prescrit l'art. 2 de la première ordonnance du 16 juin, signée tant par lui que par les personnes chargées de l'enseignement qu'il dirige.

« Si ce délai de quinze jours expirait sans que les deux conditions qui viennent d'être exprimées eussent été remplies, et si cependant on continuait d'enseigner dans l'école dont il s'agit, elle serait éclose non autorisée, et les articles 54 et suivants du décret du 15 novembre 1811 qui deviendraient applicables (1). »

(1) Voici les articles dont il est fait mention dans la lettre du ministre :

— On écrit de Châlons-sur-Marne : « Tout encore se ment ici dans l'atmosphère apostolique. Le petit séminaire est rentré fort paisiblement ; notre évêque n'a point adhéré aux ordonnances ; en conséquence, les supérieurs des grand et petit séminaires n'ont point fait la déclaration prescrite. Quand est-ce donc que la loi cessera d'être un mot vide de sens pour certains prêtres ? »

— L'homme au bourdon et aux coquilles, dont quelques journaux ont raconté le passage sur le pont Louis XVI, continue ses promenades dans Paris. Il a été rencontré ce matin dans la rue d'Anjou, se dirigeant vers la place Louis XV, en costume complet, le chapeau à larges bords, la souquenille noire parsemée de coquillages, et le bâton blanc, orné de rubans de même couleur, à la main, et surtout la gourde oblique suspendue en sautoir. Cette dernière particularité semblait par-dessus tout fixer l'attention des spectateurs. On s'étonnait que, dans une saison déjà pluvieuse, ce promeneur un peu bizarre eût cru devoir, en passant du faubourg Saint-Honoré au faubourg St-Germain, se prémunir contre la soif, comme s'il eût eu à parcourir les routes brûlées de l'Espagne ou les déserts de la Palestine. Aussi, un léger sourire et quelques mots plaisants étaient-ils sur les lèvres de tous ceux qui voyaient passer ce pèlerin.

— On lit dans le *Journal de Rouen* :

« On annonce que M. Dupin aîné, qui d'abord s'était chargé de défendre Beranger de la prévention sous laquelle il se trouve placé, a renoncé à cette tâche de l'amitié. Ce bruit, que nous donnons comme certain, est d'ailleurs d'autant plus surprenant, que M. Dupin passe pour avoir été consulté sur l'opportunité de la publication du recueil incriminé, et que sur l'invitation de M. Baudouin, il a signé, dit-on, le bon à tirer de chaque feuille.

« Le traité de Beranger avec son libraire serait de nature à le décharger de toute responsabilité, s'il n'avait eu la délicatesse de vouloir rester en cause. Car il avait vendu à M. Baudouin le manuscrit de ses chansons inédites, sans l'autoriser à les publier ni le lui défendre, et par le même acte, aussi approuvé par M. Dupin, M. Baudouin s'est rendu responsable de tout ce qui pourrait advenir. »

— M. Charles Comte vient d'être autorisé par M. le ministre de l'instruction publique à ouvrir un cours de droit naturel et de droit public. En traitant des diverses branches du droit, le professeur suivra la méthode et appliquera les principes qu'il a exposés dans son *Traité de législation*. Cette décision prise envers un honorable écrivain que la précédente administration a poursuivi jusque chez l'étranger, est une juste réparation qui fait honneur aux sentiments de M. de Vatisménil, et dont l'opinion publique lui tiendra compte.

— On lit dans le *Courrier français* :

Le colonel Fabvier repartira pour la Morée aussitôt après son retour de Nancy où il est allé remplir quelques devoirs de famille, comme nous l'avons dit hier.

Le général en chef Maison, qu'il avait rencontré dans sa traversée, et avec qui il avait eu une longue conférence à bord du vaisseau la *Ville-de-Marseille*, lui avait proposé de le ramener en Grèce. Le colonel avait été flatté et reconnaissant de ces offres ; mais il avait été informé, avant son embarquement, de la convention d'Alexandrie ; il avait pressenti que cette convention et l'arrivée d'une expédition française allaient permettre aux Grecs de se reposer ; il crut sa présence plus utile en France pour y faire connaître le véritable état du pays et la position respective des hommes qui y exercent quelque influence. Il aime mieux continuer son voyage, en se réservant, si le gouvernement français l'autorisait, d'aller reprendre et compléter l'organisation militaire qu'il avait heureusement commencée. Le corps régulier qu'il était parvenu, malgré tant d'obstacles, à réunir sous ses ordres, a été, suivant les circonstances, tantôt de 3,000 hommes, tantôt de 1,500, effectif qu'il conservait en dernier lieu. Ce corps formait plusieurs détachements employés à diverses destinations, quand le colonel en a librement disposé le commandement, dans l'espoir de venir chercher des moyens plus efficaces de faire triompher une cause à laquelle il a déjà consacré tant d'efforts.

Le colonel Fabvier, durant son séjour à Paris, a reçu avec une reconnaissance modeste les témoignages d'estime dont on s'est plu à l'entourer. Il est de ces caractères élevés qui se plaisent à concourir au bien sans faste et sans ostentation. Il a, dit-on, soumis au gouvernement des vues auxquelles ses connaissances locales et son expérience pratique ont ajouté un grand poids. Il a été très-bien accueilli par le ministre de la guerre qui l'a entendu avec un vif intérêt. Tout indique que ses vues ont été goûtées, puisque le gouvernement français l'autorise à retourner dans des contrées où il aura la gloire d'avoir, le premier, importé le modèle d'un corps régulier, pressant besoin d'un peuple qui, après des siècles d'escla-

« Art. 54. Si quelqu'un enseigne publiquement et tient école sans l'autorisation du grand-maître, il sera poursuivi d'office par nos procureurs impériaux, qui feront fermer l'école, et, suivant l'exigence des cas, pourront décerner un mandat d'arrêt contre le délinquant.

« Art. 55. Si notre procureur impérial négligeait de poursuivre, le recteur de l'Académie et même le grand-maître, sont tenus de dénoncer l'infraction à nos procureurs-généraux, qui tiendront la main à ce que les poursuites soient faites sans délai, et rendront compte à notre grand-juge de la négligence des officiers de nos tribunaux inférieurs. »

retrait à la liberté, et qui aura bientôt à la défendre seul contre les ennemis, quels qu'ils soient, qui tenteraient de renouer ses chaînes.

Le corps dont il paraît que le colonel Fabvier est appelé à reprendre le commandement, sera aujourd'hui susceptible de développemens plus étendus et plus appropriés à sa destination future. Car il faut que les troupes grecques soient en état, lorsque nos troupes quitteront la Morée, de prendre possession des cinq places fortes dont nous avons fait la pacifique conquête.....

On estime à environ 40 millions ce qu'il nous en a jusqu'ici coûté sur terre et sur mer.

On s'accorde à croire que, d'ici au printemps, les principaux points de la Grèce peuvent être fortifiés; les places réparées et mises en état de défense: l'Acropolis de Corinthe et le passage qu'il domine entourés des travaux nécessaires pour en fermer l'entrée à toute irruption turque: le même espace de temps suffira raisonnablement au gouvernement grec pour s'affermir, établir l'ordre autour de lui, donner de la vigueur aux lois, assurer des ressources que notre libéralité ne peut pas toujours suppléer.

Ce gouvernement ne saurait trop hâter la création d'une garde nationale en harmonie avec les habitudes locales. Il faut qu'il ait, en outre, à sa disposition une véritable force armée, régulière, disponible, et propre à fournir des garnisons aux places qui lui seront remises lors de notre départ.

On nous écrit de Zante, en date du 18 octobre, que les ambassadeurs des trois puissances étaient à Poros, où ils attendaient une réponse à l'invitation qu'ils avaient adressée au sultan d'y envoyer un commissaire. Si S. H. n'adhère pas à cette proposition, L. E. Exc. retourneront à Corfou ou iront à Londres, pour décider du sort de la Grèce. Tous les jours il y avait des conférences entre eux et le président Capodistrias; mais rien n'avait transpiré, parce que rien n'est communiqué au panhellénisme.

Depuis la reddition des places du Péloponèse, il règne une grande activité dans la marine anglaise et française en Morée. Les Egyptiens qui étaient dans les forteresses vont être transportés en Egypte, et les Turcs de la Morée en Asie ou en Egypte, à leur choix. Le transport doit s'effectuer à bord de bâtimens anglais ou français, escortés par des navires de guerre des deux nations. Les troupes de terre s'occupent de la réparation des fortifications.

On se rappelle qu'il a été fait à l'Académie des sciences, au mois d'octobre, un rapport sur une masse de fer météorique, du poids de 5 à 600 kilogrammes, et qui existait dans le village de la Caille, près Grasse (Var), depuis nombre d'années.

Cette masse de fer, décrite par M. Brard, fixait l'attention de nos savans, et méritait d'être placée dans une grande collection pour y être étudiée de nouveau et comparée à d'autres substances, afin que sa nature put être définitivement déterminée.

Le ministre de l'intérieur a donné les fonds nécessaires pour que ce fer météorique fût acheté, apporté à Paris et déposé dans les galeries du Jardin du Roi, où les curieux seront bientôt à même d'aller le voir.

Un événement bien malheureux a eu lieu hier rue du temple, n° 72. Une jeune fille de treize ans était occupée dans une petite cuisine, au quatrième, à des soins domestiques; derrière elle était un réchaud rempli d'un brasier ardent; l'enfant s'étant approché trop près de ce réchaud, le feu prit à ses vêtements par derrière, et elle ne s'en aperçut que lorsqu'une partie de sa robe était déjà brûlée; effrayée, elle courut aussitôt dans une pièce voisine où se trouvait sa mère. Cette malheureuse femme chercha avec ses mains à éteindre le feu et à faire cesser les souffrances que commençait à éprouver sa fille, mais la flamme se communiqua à ses propres vêtements. Pendant alors la tête, cette pauvre mère courut appeler du secours, et descendit avec vitesse deux étages, entraînant sa fille avec elle. Elles étaient à peine arrivées au deuxième, que tous leurs vêtements étaient enflammés. Les voisins parvinrent cependant à éteindre le feu, mais non à diminuer les souffrances aiguës de ces malheureuses, qui sont dans un tel état que le médecin, dit-on, craignait pour leur vie.

La quatrième expérience par le nouveau procédé et l'appareil pneumatique de M. Lemaire d'Angerville, a eu lieu mercredi dernier. L'élévation de la température avait fait penser à plusieurs personnes que l'expérience pourrait être remise; mais le jeune plongeur avait pris sa résolution. Il est entré sans hésiter dans la rivière; et quoique l'eau fut de quatre ou cinq degrés plus froide que les jours précédens, quoique la force du courant soulevât à tout moment les caisses chargées de pierres que l'on avait coulées à fond, et qu'il fallait maintenir pour exécuter ses manœuvres, il a pu rester sous l'eau et travailler sur le sol de la rivière pendant dix-huit minutes. On conçoit qu'il a dû souffrir beaucoup du froid, et cependant, après sa rude épreuve, on l'a vu s'élever à terre avec sa vivacité ordinaire. Sous sa tente, il a été saisi par l'impression du froid qui ne se fait sentir dans toute son étendue qu'au contact de l'air extérieur, et par une forte crispation nerveuse; mais tout était préparé pour le rendre bientôt à son état naturel.

Des personnes attachées aux ponts et chaussées, un inspecteur des ports, plusieurs médecins, des savans qui ont descendu dans la mer sous la cloche du plongeur, ont suivi attentivement l'expérience, et, après en avoir vu les résultats positifs, tous se sont accordés à dire qu'elle était aussi cou-

cluante que supérieure aux autres inventions du même genre qui ont été mises au jour jusqu'ici, et qu'elle promettait les plus précieux résultats. Les démonstrations de M. Lemaire d'Angerville, qui ne craint pas d'expliquer sa machine devant tout le monde, ont ajouté à la conviction des spectateurs, auxquels il a encore appris que l'on pouvait facilement et sans inconvénient, dans la belle saison, étendre jusqu'à quarante minutes, et même davantage, la durée du séjour du plongeur dans l'eau. Avec la nouvelle machine, le plongeur, libre de ses mouvemens, n'étant circonscrit par aucun corps extérieur, pouvant se porter sur plusieurs points sans avoir à déplacer autre chose que l'eau, à, pour visiter les voies d'eau d'un bâtiment, pour explorer les diverses parties d'un navire submergé, pour aller attacher des câbles sur plusieurs points de ce navire, et faciliter l'opération de le relever, des moyens qui manquent dans les autres procédés.

Le ministre de la marine, qu'une pareille découverte ne saurait manquer d'intéresser vivement, avait promis d'assister à l'expérience de M. Lemaire d'Angerville; mais S. Exc. a été retenue au conseil des ministres. Sans doute le gouvernement voudra prendre en sérieuse considération une découverte si importante; tout porte à croire aussi que des capitalités, frappées des avantages qu'elle promet, se réuniront pour fournir à M. Lemaire, l'inventeur, les moyens d'appliquer en grand son utile invention.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.

Vienne, le 31 octobre.

Il paraît certain que le prince de Hesse-Hambourg n'accompagnera pas à St-Petersbourg l'empereur de Russie, mais qu'il reviendra d'Odessa ici.

Hier ont eu lieu les obsèques du baron de Kiermayer, général de cavalerie, décédé la veille.

La poste d'Odessa et de Bucharest arrivée hier, n'a rien apporté d'important.

PRUSSE.

Berlin, 5 novembre.

D'après des nouvelles des frontières turques, la forteresse de Silistria a été prise d'assaut le 16 octobre. Mais ces nouvelles ont besoin de confirmation. (Gazette officielle.)

La même feuille donne, sous la date de Constantinople 11 octobre, les nouvelles suivantes: « Le 7 de ce mois, quatre bataillons et un transport considérable de munitions sont partis pour Varna.

« Dans les derniers jours, plusieurs centaines de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient dix à douze officiers, sont arrivés ici. Le grand seigneur se promenant à cheval à Ponte-Piccolo, en a rencontré une division; il a appelé les officiers et leur a demandé s'ils avaient été bien traités pendant leur route; il donna de l'argent parmi les soldats.

« Plusieurs pachas, qui se sont distingués dans la campagne actuelle, ou par leur conduite personnelle sur le champ de bataille, ou par l'organisation de leurs troupes, ont reçu en récompense des gouvernemens, mais avec l'ordre de rester à l'armée pendant la guerre; entr'autres Alichan pacha, connu par plusieurs entreprises hasardeuses (le même qui a enlevé un butin considérable à Bazarischick), a reçu le riche pachalik de Satalie.

« On n'a point reçu de nouvelles de l'Asie depuis la prise d'Achalzik. Le séraskier Saïh-Pacha est parti pour s'y rendre, et on espère que son arrivée aura un bon effet sur l'état des choses dans l'Asie. »

ALLEMAGNE.

Des bords du Danube, 4 novembre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

La chute de Varna a déconcerté les partisans des Turcs; et afin de se consoler de leur défaite, ils affectent de chercher la véritable cause des succès des Russes, bien moins dans la supériorité de la tactique moscovite et dans la persévérance de l'empereur, que dans la perfidie des chefs turcs qui, selon eux, ont trahi leurs plus sacrés devoirs. Ils s'attachent surtout à accuser Jousouff-Pacha, dont la conduite équivoque semble justifier des soupçons. Toutefois ils ne sauraient se dissimuler que la terreur panique dont les musulmans ont été frappés, et la désorganisation entière qui dès lors s'est montrée parmi eux, déposent très-défavorablement contre le moral de ces troupes, qui, encore aujourd'hui comme précédemment, se sont laissées, aux premières apparences d'un revers, entraîner par leur croyance à un aveugle fanatisme. Cependant, parmi les motifs qui pourraient bien engager l'empereur à finir une guerre dispendieuse, aussitôt qu'il le pourra sans compromettre son honneur, on cite particulièrement les prétendus embarras financiers où se trouve le gouvernement russe. On débite à ce sujet plusieurs versions qui paraissent devoir mériter beaucoup d'attention. On prétend qu'à l'avènement de Nicolas, le ministre des finances, M. de Cancrin, avait présenté au monarque un aperçu du budget, d'où il résultait que les dépenses annuelles surpassaient les recettes de 35 millions de roubles. Le ministre avait également offert sa démission, attendu qu'il ne connaissait aucun moyen de couvrir ce déficit, ni par l'augmentation des recettes sans obérer les contribuables, ni par la réduction des dépenses sans froisser nombre d'intérêts particuliers. Ce fut

alors, dit-on, que l'empereur donna à son ministre l'autorisation de rayer les pensions exorbitantes et d'autres dépenses de luxe qui n'étaient justifiées par aucun titre légal, et que le strict besoin ne commandait point. Par des économies de cette nature, M. de Cancrin parvint à faire disparaître le déficit à 13 millions près.

On assure que dernièrement la Russie a voulu négocier un emprunt de 80 millions de florins, et que, faute de pouvoir trouver un prêteur pour le montant de ce capital, elle a dû se restreindre à la modique somme de 18 millions.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir préjuger la question financière, les affaires politiques de la Russie viennent de changer en sa faveur. Aussi le cabinet de Vienne a-t-il modifié subitement sa politique envers elle. Au lieu des bataillons de marche que l'Autriche tenait tout prêts pour les faire agir selon les circonstances, ce sont maintenant ses diplomates qu'elle met en campagne. Nous apprenons que M. le comte de Zichy, son ambassadeur à St-Petersbourg, va retourner à son poste, qu'il avait quitté temporairement avec congé. A la vérité, ce diplomate avait déjà fait ses préparatifs de voyage au mois de septembre passé; mais son départ avait été toujours différé, sous le prétexte spécieux que l'époque du retour du souverain auprès duquel il était accrédité, n'était pas encore bien fixée. Néanmoins il était clair que c'était seulement pour gagner du temps et pour atteindre les résultats de la campagne, dans le but de rédiger suivant l'événement les instructions de cet envoyé. Cette précaution a été prise fort sagement; car l'on peut être sûr que M. de Zichy tiendra aujourd'hui un langage bien différent de celui qu'il aurait tenu, si la fortune n'eût point souri aux armes moscovites.

VARIÉTÉS.

L'ÉTENDARD DU PROPHÈTE.

L'étendard sacré (sandschaki-sherif), qui ne se déploie jamais que lorsqu'un péril imminent menace l'empire du croissant, a été porté par le sultan Mahmoud au camp de Ramis-Tchifflick, sous les murs de Constantinople, où il fait maintenant sa résidence; on ne l'a point encore sorti du fourreau dans lequel il est renfermé. Il faudrait pour cela que l'armée d'invasion russe eût dépassé Andrinople.

Nous recueillons, et nous avons cru intéressant pour nos lecteurs de publier sur ce palladium des Musulmans les détails historiques ci-après:

C'est un article de foi pour les Turcs de croire que le sandschaki-sherif fut porté par les mains victorieuses du prophète Muhamed (Mahomet) lui-même, ainsi que par les califes, ses premiers successeurs, qui le transmirent à la dynastie des Ommajades, à Damas, l'an de l'égire 661, et l'an 750 de la même ère aux Abbassides, à Bagdad et au Caire.

Lorsque Sélim I^{er} fit la conquête de l'Egypte en 1517, et renversa le califat, cet étendard passa à la maison des Osmanlis, depuis elle est pour l'état l'arche de salut. Dans le principe, le sandschaki était sous la garde du pacha de Damas, en sa qualité de chef conducteur de la caravane annuelle du pèlerinage de la Mecque. En 1595, il fut apporté en Europe sous la responsabilité du grand-visir Sinan-Pacha, et porté dans la guerre de Hongrie comme le talisman qui devait raviver le courage des Musulmans, et rétablir la discipline entièrement perdue dans leurs rangs.

Mahomet III confia ce saint drapeau à une garde de trois cents émirs de l'an 1505 jusqu'à 1603, sous la surveillance de leur chef Nakibol-Eschraf; depuis les tems modernes, quarante portes-enseignes chargés de le porter tour-à-tour, sont choisis parmi les portiers du sérail, et il est confié à la garde de tous les Musulmans armés. Les quatre divisions de cavalerie désignées sous le nom spécial de Buluki-Erbaa, (comme quidrait les gardes du corps du roi) sont préposées particulièrement à sa défense.

Le mot de Sandschaki-sherif veut dire *étendard de soie verte*; tel qu'en ont les visirs gouverneurs de province.

L'étendard sacré du prophète est enveloppé de 40 couvertures de taffetas vert, et renfermé dans un fourreau de drap vert qui contient également un petit coran (livre de la loi) écrit de la main même du calife Omar, et les clés d'argent du Kaaba, que Sélim I^{er} reçut du sherif de la Mecque. L'étendard a douze pieds de longueur; dans l'ornement d'or (une main fermée) qui le surmonte, se trouve un autre exemplaire du coran, écrit par le calife Osman, 3^e successeur de Mahomet. En tems de paix, ce précieux drapeau est gardé dans la salle du noble

vêtement ; c'est ainsi qu'on dénomme l'habit porté par le prophète. Dans cette salle, sont encore gardées, avec cette tunique, les autres reliques vénérées de l'empire, les dents sacrées, la barbe sainte, l'étrier sacré, le sabre et l'arc de Mahomet, et les armes et armures des premiers califes.

A la guerre on dresse une tente magnifique pour recevoir l'étendard sacré qui y est attaché par des anneaux d'argent à une lance de bois d'ébène, coutume qui rappelle le petit temple où était déposé l'aigle des légions romaines, d'après ce que rapporte Dion Cassius.

A la fin de chaque campagne, le coupon sacré de soie verte qui forme cet étendard, est remplacé avec beaucoup de solennité dans un coffre très-richement orné.

Jusqu'à notre époque, cet étendard n'a point cessé d'être pour les Turcs un talisman réel pour rassembler les défenseurs de l'islamisme et exciter leur courage au combat contre les chrétiens.

En 1648, à l'avènement de Mahomet IV au trône, le grand visir n'eut qu'à planter le sandschaki pour ranger à ses intérêts le corps des janissaires. Récemment, en 1826, le sultan Mahmoud l'a fait déployer pour dissoudre cette garde formidable.

D'ailleurs, cette sainte bannière n'est déployée qu'en tems de guerre à toute extrémité, c'est le signal de mettre à l'instant tout en œuvre pour sauver l'empire.

Au reste, il est interdit à tout chrétien d'arrêter, de hasarder même un regard profane sur ce gage vénéré de salut. Le 27 mars 1769, quand Achmet III déclara la guerre à la Russie, et qu'à cette occasion la cérémonie d'arborer le sandschaki-shef eut lieu, pour en devenir témoin caché, l'internonce de la cour impériale d'Autriche à Constantinople avait retenu une chambre chez un Mollah, à un prix très-élevé ; en trouvant une autre ailleurs, il s'y rendit. Pour se venger, le Mollah s'en fut dénoncer aux émissaires de cet ambassadeur, et aux janissaires qui, transportés d'une rage fanatique, coururent à la maison qui recelait l'imprudent spectateur et sa famille, cachés derrière une épaissealousie.

Les furieux enfoncèrent les portes, et s'ils n'osèrent mettre la main sur la personne sacrée du ministre qui représentait l'empereur Joseph II, le rang, le sexe et l'âge n'imposèrent point à leur brutalité. Ils maltraitèrent cruellement l'épouse et les filles de l'internonce M. de Brognart, et massacrèrent dans la rue grand nombre de chrétiens tout à fait innocents de ce délit d'indiscrétion. Le divan chercha par de riches présents à réparer cet attentat, et le cabinet de Vienne rappela son plénipotentiaire.

Rien de pareil n'a eu lieu dernièrement ; aucun Franc ne s'est fait voir dans les rues lors du départ du sultan ; mais l'œil de la malveillance aurait pu surprendre plus d'un profane retranché derrière les personnes de certaines maisons.

En tout, les tems sont entièrement changés.

ANNONCES.

LIBRAIRIE DE LOUIS BABEUF,
Éditeur des LETTRES SUR LA SUISSE, par M. le baron de Chapuys-Montlaville, rue Saint-Dominique, n° 2.

ART DU MENUISIER EN BATIMENS ET EN MEUBLES ;

SUITE
DE L'ART DE L'ÉBÉNISTE :
Ouvrage contenant des Éléments de Géographie descriptive appliquée au trait du Menuisier, de nombreux Modèles d'Escalier, l'Exposé de tout ce qui a été récemment inventé pour rendre l'outillage parfait, des Notions fort étendues sur les Bois, sur la manière de les colorer, de les polir, de les vernir, et sur leur placage.

PAR M. A. PAULIN DESORMEAUX.

La deuxième livraison vient de succéder à la première. Prix :

1 fr. On trouve à la même librairie Histoire du Dauphiné, par M. de Chapuys-Montlaville : 2 vol. in-8, 15 fr. (589)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Samedi prochain, quinze novembre courant, à une heure de l'après-midi, sur la place Louis XVIII de cette ville, il sera procédé, par l'un de MM. les commissaires-priseurs, à l'enchère et au comptant, à la vente d'une voiture à quatre roues, dite diligence, saisie.

Cette vente est faite en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon.
DE ST-JEAN. (590)

Samedi prochain, quinze novembre courant mil huit cent vingt-huit, dix heures du matin, sur la place de la Pyramide de la commune de Vaize, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en cheval, harnais, cabriolet, etc., etc. (588)

ANNONCES DIVERSES.

VENTE MOBILIÈRE POUR CAUSE DE DÉPART,
Dans la salle de vente des commissaires-priseurs, quai du Duc-de-Bordeaux, n° 31, au rez-de-chaussée.

Le lundi 17 novembre 1828, à 9 heures du matin, et jours suivans à la même heure, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, quai du Duc-de-Bordeaux, n° 54, au rez-de-chaussée, et par le ministère de l'un d'eux, il sera procédé à la vente aux enchères des objets ci-après détaillés :

Une superbe pendule, lampes astrales, un garde-habits en noyer, glaces, tableaux, gravures, fauteuils, chaises, une fontaine en étain, matelas, chiffonnière en noyer à dessus de marbre, corps de bibliothèque, table à thé en acajou, banquettes, traversins, couvertures, lits à sangles, balances, quinquets, Christ en ivoire, bois de lit, tables de nuit et autres, rideaux garnis en ivoire, plusieurs coupes d'indienne, mouchoirs en soie brochée, en gaze, en laine, en fantaisie ; mouchoirs de poche de couleur en fil, descentes de lits en laine, gros de Naples ; linge de corps, ustensiles de cuisine, habits, pantalons, gilets, chapeaux, robes, jupes, bonnets, bas, toiles d'oreiller, chemises et autres objets. (574)

A VENDRE.

Les trois moulins de la Tour, situés sur la rivière de Grône, commune de Saint-Clément, à une demi-lieue de Mâcon, et à 400 pas de cette rivière et de cette route.

Ces moulins sont composés :

1° D'une maison de maître, des bâtimens renfermant les tournans et ustensiles, d'autres bâtimens nécessaires à l'exploitation, d'un verger, d'un grand et d'un petit jardin ; le tout contigu et contenant en superficie 58 ares 26 centiares (ou 15 coupées et 1/2) ;

2° De deux grands prés à la suite des moulins, et contenant ensemble 2 hectares 80 ares 21 centiares (ou 71 coupées) ;

3° De plusieurs pièces de terre, situées autour des Moulins, et contenant ensemble 7 hectares 75 ares 22 centiares (ou 196 coupées) ;

4° Et d'un petit bois contenant 20 ares 61 centiares (ou 7 coupées et 1/2).

Cette propriété repose sur un sol de 1^{re} classe. Elle est susceptible par sa position de convenir à toute espèce d'usine ou fabrique. La facilité de ses communications et sa proximité de Mâcon et de Lyon, assurent à tous ses produits une vente facile et certaine.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, à M. Dubief, propriétaire à Varenne-les-Mâcon ; et à M^e Courteau, notaire à Mâcon. (417-4)

Grand bureau à cinq places, et deux banques, chez M. Alph. Gaillard, quai de Rietz, n° 37. (585)

A vendre de suite.

Ancien fonds de café, ayant une bonne clientèle, quai des Célestins. S'adresser à M^e Charbogne, notaire, quai de Saône. (584)

A VENDRE OU A LOUER.

La fonderie de Vienne (Isère) consistant en
Un haut fourneau à coak,
Quatre fours à reverbère,
Deux cubilots ou fourneaux à manche,
Vastes ateliers de fonderie, tours et aléseirs, ajustage, forge, etc.

Cet établissement est monté sur la plus grande échelle pour la fabrication de moulages de première et deuxième fusion, de machines à vapeur, etc.

S'adresser, pour plus amples renseignemens :
A M^e Farine, notaire, place des Canines, à Lyon ;

Au bureau de la Compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Isère, rue Ste-Hélène, n° 4, à Lyon ;
A la fonderie, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère). (489-5)

A LOUER.

Trois ou quatre pièces agencées à neuf, au 2^e étage, rue de la Barre, n° 5, près la place Lévis, à louer de suite. S'adresser, pour les voir, à M^d. Roch, au même étage, et pour le prix, à MM. Rambaud frères, Grande-Rue Mercière, n° 41. (586)

AVIS.

C'est au 1^{er} étage, du côté de la rue de l'Hôpital, dans la galerie de l'Argue, qu'est le cabinet littéraire le mieux fourni de l'Europe, en journaux de médecine, de chimie, de jurisprudence, des arts industriels et de littérature. Les nombreux lecteurs trouvent dans cet utile et unique établissement tous les agrémens d'un cercle de société, les jeux de billard, de dames, d'échecs, de domino, de tric-trac, etc., ainsi que tous les rafraîchissemens désirables. (587)

OPIAT ET PILULES BALSAMIQUES.

Composés par M. Guérin, ci-devant pharmacien des hôpitaux de Paris, approuvés par de savans médecins, membres de l'Académie royale de médecine, qui en ont constaté la réelle supériorité sur les autres remèdes destinés au traitement des maladies secrètes.

Ces deux remèdes, sans mercure, guérissent complètement en très-peu de jours les gonorrhées ou écoulemens récents, sans aucun accident. Ils sont très-faciles à prendre, même en voyage, sans tisane ni régime sévère.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (210)

GALERIE DE L'ARGUE, N° 70 ET 72.

EXPOSITION DE 1827

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

Nouvelle invention de couverts en métal des mines d'Alger. Ces couverts ont le brillant de l'argent et sont sonores comme ce métal ; ils résistent aux acides les plus mordans, et conservent toujours leur éclat.

Ils se vendent, avec garantie, 19 et 23 s. le couvert uni et à filets.

Il y a également des Cuillers à café à 4 f. 20 c. la douzaine, à soupe à 2 fr. 75 c., à ragoût à 2 fr. 25 c., et à punch à 1 fr. 80 c. ; les sonnettes, 1 fr. 40 c. ; flambeaux, depuis 4 fr. jusqu'à 28 fr. la paire ; plateaux de caraffe et de mouchettes ; boules à eau ; porte-builliers ; porte-salieres ou bout-de-table ; moutardiers ; enfin, tout ce qui concerne le service de table, etc., etc.

Rasoirs surnommés de dames, de la fabrique de Couard. Ces rasoirs, qui ont mérité un brevet d'invention à leur auteur, le sieur Bernard, sont connus par leur bonté ; ils n'ont pas besoin d'être repassés sur la meule, et ne réclament que bien rarement l'usage de la pierre à l'huile. Ils sont vendus à l'épreuve, et on a la facilité de les changer pour d'autres, si on n'en est pas content. Le prix en est fixé à 1 f. 60 cent.

Pâte minérale pour donner le mordant aux rasoirs ; cuirs, pierres à l'huile, etc., etc. Nouveaux aiguisoirs de dames, pour donner le fil à toute espèce d'outil tranchant, et même pour couper le verre comme le diamant. Le prix est de 2 f.

Le sieur Guillaumin, de Paris, seul dépositaire de ces objets, a débilité passage de l'Argue, n° 70 et 72.

On trouve aussi dans le même entrepôt un grand assortiment de coutellerie fine, tels que couteaux de poche, de table et de dessert, canifs à plusieurs pièces, et ciseaux de toute espèce. (559)

SPECTACLES DU 14 NOVEMBRE.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Le PAPIER TIMBRÉ, vaudeville. — M. BONNAVENTURE, vaudeville. — HARIADAN BARBEROUSSE, mélodrame.

BOURSE DU 11.

Cinq p. o/o consol. jous. du 22 s. 1828. 106 f 10 15.
Trois p. o/o, jous. du 22 juin 1828. 74 f 60 55.
Cinq p. o/o à terme. 106 f 40 50.
Trois p. o/o à terme. 74 f 85 50.
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1829. Rentes de Naples.
Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828.
Id. français, de 59 ducats chan. fixe 425 45 59, jous. de janvier 1828.
Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25 f. 50.
Rente d'Espagne, 5 p. o/o cert. franç. Jous. de mai.
Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828.
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. o/o. Jous. de janv.
Met. d'Autriche 1000 fl. 125 f de rente. Ad. Rothschild.
Empr. d'Haiti rembours. par 25. éme. Jou. de juil. 1828.

